



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un janvier à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....34
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur LEFEVERE

Délibération numéro :
2016/023
Adhésion au Groupement
Eco Entreprises (GECO)

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le mercredi 27 janvier 2016,
que la convocation du conseil avait été
établie le vendredi 15 janvier 2016 *
Le Maire



ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAU, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIT EXCUSE : Hugues RICHARD pouvoir à Bernard SOULIE

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle projets Urbains et Aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le souhait de la municipalité d'interagir sur des programmes liés à l'environnement, et de collaborer et défendre des projets cohérents,

Considérant le groupement d'entreprises éco-responsables qui développe des actions d'économie circulaire,

Considérant l'adhésion à ce groupement qui est de 300 €/an,

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale Environnement du 4 novembre 2016, il est proposé au Conseil municipal :

1. **D'AUTORISER** Monsieur le maire à adhérer au Groupement Eco Entreprises (GECO),
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant,
3. **DE VERSER** au groupement le montant annuel de l'adhésion.

La dépense sera inscrite au Budget de la Commune
Tiers service 244 Fonction 813 Nature 6281

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

 Le Maire de Millau
Christophe SAINT-PIERRE

Accusé de réception

Reçu le **27 JAN. 2016**



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un janvier à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....34
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur FAYET

Délibération numéro :
2016/024

Pôle petite enfance :
désignation jury

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le mercredi 27 janvier 2016,
que la convocation du conseil avait été
établie le vendredi 15 janvier 2016
Le Maire



ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Bernard NIEL, Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIT EXCUSE : Hugues RICHARD pouvoir à Bernard SOULIE

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle projets Urbains et Aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le code des marchés publics pris en son article 24-1-b,

Vu la délibération n° 2015/151 du 2 juillet 2015 portant délégation de maîtrise d'ouvrage pour le Pôle petite enfance,

Considérant, le marché de conception réalisation lancé par la Commune pour le pôle petite enfance.

Considérant, la nécessité de désigner un jury pour procéder à l'examen des candidatures issues de la consultation et des prestations réalisées par les candidats admis ainsi qu'à leur audition.

Considérant que le cas échéant, ce jury pourra être réuni dans les conditions des articles 24 et 69 du Code des Marchés Publics.

Considérant qu'ainsi, le Maire, ou son représentant, est président du jury qui est composé de cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Considérant que l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Considérant qu'en outre siégeront aux réunions, le Comptable Public et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes lorsqu'ils y seront invités par le président du jury. Ils ont voix consultative.

Le président du jury peut, également, faire appel au concours d'agent du Pouvoir Adjudicateur compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics. Ces agents ont voix consultative.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

1. **DE PROCEDER** à bulletin secret à l'élection des membres du jury :
 - cinq conseillers municipaux titulaires,
 - cinq conseillers municipaux suppléants.
2. **D'APPROUVER** la désignation du vice-président et la composition ci-dessous :
Monsieur le Maire, Président, représenté par Monsieur Richard Fayet, vice-président

Titulaires	Dominique DUCROS
	Nathalie FORT
	Alain NAYRAC
	Bérénice LACAN
	Claude ALIBERT
Suppléants	Anne GAUTRAND
	Barbara OZANEAUX
	Thierry SOLIER
	Patrice GINESTE
	Pascale BARAILLE

3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, en tant que Président du jury, à désigner comme membres du jury des personnalités dont il estime que la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, sans que le nombre de ces personnalités puisse excéder cinq.
4. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Accusé de réception

Reçu le 27 JAN. 2016



Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE